

Appel ouvert aux experts externes

Erasmus+ est le programme de l'Union Européenne (UE) dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Le programme 2021-2027 met un accent fort sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation à la vie démocratique. Grâce à l'éducation et la formation tout au long de la vie, Erasmus+ soutient le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe et au-delà. Ainsi le programme contribue à une croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la stimulation de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active.

Le programme est subdivisé en trois actions clés :

- Action clé 1 : La mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation et l'accréditation Erasmus
- Action clé 2 : La coopération entre organisations et institutions

Le programme **Corps européen de solidarité** 2021-2017 de l'UE vise à améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes et à promouvoir la solidarité dans toute l'Europe. Le programme s'adresse à des jeunes qui souhaitent construire une société plus inclusive en venant en aide aux plus vulnérables et en relevant des défis sociétaux.

Le programme est subdivisé en :

- Projets de volontariat
- Projets de solidarité
- Labels de qualité

Anefore est l'agence nationale au Luxembourg chargée de la mise en œuvre des actions décentralisées relevant des Actions clés 1 et 2 pour les 4 secteurs « Éducation et Formation » et « Jeunesse » du programme Erasmus+ et du programme Corps européen de solidarité. Pour garantir un processus de sélection objectif, respecter les délais et assurer la qualité des projets sélectionnés et financés, la collaboration d'experts externes est nécessaire.

Anefore est ainsi à la recherche d'experts compétents pour l'évaluation de candidatures et/ou de rapports finaux de projets des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité. Les projets Erasmus+ proposés concernent, d'une part, les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes et, d'autre part, le secteur de la jeunesse. Ils peuvent être soit sectoriels, soit trans-sectoriels.

Le but de l'appel ouvert est de continuellement élargir le « pool » d'experts externes d'une variété de domaines d'expertise, capables de réaliser :

- des évaluations de candidatures de projets éligibles,
- des évaluations de candidatures de l'accréditation Erasmus ou candidatures de labels de qualité éligibles,
- des évaluations de rapports intermédiaires et finaux de projets financés et
- des évaluations d'autres types de candidatures (lors d'initiatives ponctuelles de sélection de meilleures pratiques de projets ou du concours du Label européen des langues).

Les critères d'éligibilité

Les candidats pour devenir experts externes sont :

- des personnes physiques résidant au Luxembourg ou dans un autre pays participant au programme Erasmus+ ou du Corps européen de solidarité,
- disponibles pour des missions ponctuelles d'évaluations qualitatives au cours de l'année.

Les exigences minimales

L'expert externe doit disposer au moins :

- d'une expertise et connaissance des développements récents, et/ou d'une expérience professionnelle récente, dans un ou plusieurs secteurs de l'éducation et de la formation et/ou de la jeunesse ;
- une très bonne connaissance de l'anglais, du français et de l'allemand (niveau B2 minimum conformément au cadre européen commun de référence pour les langues) ;
- de connaissances suffisantes pour analyser et évaluer le budget d'un projet ;
- de la capacité de travailler avec des programmes informatiques : l'évaluation sera réalisée en ligne par le biais des outils OEET (*Online Expert Evaluation Tool*) et AM (*Assessment Module*) de la Commission européenne.

Atouts

- expérience dans l'évaluation de projets de coopération européenne ou internationale ;
- connaissances de base concernant le contexte national et les différences des systèmes de l'éducation, de la formation et de la jeunesse à travers l'Europe.

Les candidatures pour experts externes seront examinées par Anefore sur base des critères de sélection décrits ci-dessus. Les candidats experts sont susceptibles d'être invités à un entretien individuel.

Mission des experts

Les experts externes sélectionnés sont susceptibles d'être sollicités :

- à chaque nouvelle campagne d'expertise (suite à chaque tour de l'appel à propositions annuel des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité), en fonction du nombre de candidatures reçues et en fonction des besoins en évaluateurs externes ;
- au cours de l'année pour l'évaluation de rapports intermédiaires ou finaux de projets subventionnés.

Tous les experts qui évaluent des candidatures, des rapports intermédiaires ou finaux ou autres dossiers qui leur auront été confiés, établiront une facture en fonction des forfaits prévus. Ces forfaits sont définis chaque année par Anefore en fonction de l'ampleur du dossier et de la complexité du projet proposé. Ces forfaits sont communiqués aux experts externes retenus.

Les missions d'évaluation seront assignées aux différents experts externes en fonction de leurs compétences et de leur expertise, et en respectant les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et d'absence de conflits d'intérêts.

Suite à la sélection pour l'évaluation de dossiers concrets, les experts externes retenus seront informés par lettre officielle. Ils devront alors se familiariser avec la documentation mise à disposition par Anefore, et en particulier le Guide du Programme pour l'appel et le programme concernés, le Guide pour Experts externes, les formulaires d'évaluation et le Guide d'utilisateur pour les outils d'évaluation OEET et AM de la Commission européenne. Le cas échéant, ils seront invités à participer à une réunion d'initiation pour assumer la fonction d'expert externe.

La mission de l'expert externe consistera à évaluer une ou plusieurs candidatures, des rapports intermédiaires ou finaux, conformément aux règles et lignes directrices définies par la Commission européenne pour l'appel concerné des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité. L'attribution des candidatures aux différents experts se fera en fonction du nombre de dossiers à évaluer et des compétences pertinentes des experts dans le/s secteur/s concerné/s. Au cas où un même projet est évalué par plusieurs experts, une réunion de concertation éventuelle sera prévue suite à l'évaluation.

En principe, l'expert pourra effectuer l'évaluation des dossiers à partir de son domicile. Seule la réunion d'information initiale et, le cas échéant, la réunion de concertation éventuelle des experts, nécessiteront un déplacement à l'agence nationale. Ces types de réunions pourront également être organisées à distance en utilisant l'application Microsoft Teams.

Conflit d'intérêt

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, tous les experts externes sélectionnés doivent signer une déclaration sur la prévention des conflits d'intérêts et la divulgation d'informations. Cette déclaration garantira (1°) qu'il n'existe pas de relation particulière avec une institution ou une personne des projets à évaluer afin d'assurer une évaluation juste et objective des dossiers, et (2°) qu'une obligation de confidentialité s'applique à tous les documents à évaluer. Les experts seront exclus de toute évaluation s'ils sont personnellement directement impliqués dans une des candidatures soumises dans le même secteur de la même action clé.

Traitement des données à caractère personnel

Toute donnée à caractère personnel figurant dans le formulaire de candidature ou tout autre document lié à la candidature concernée sera traitée par l'Agence nationale Anefore conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes, bureaux et agences de l'Union européenne et à la libre circulation de ces données et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

Pour autant qu'elles ne soient pas facultatives, les réponses du candidat aux questions du formulaire de candidature sont nécessaires à l'évaluation et à la suite du traitement du dossier conformément aux guides des programmes Erasmus+ et Corps européens de solidarité.

Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel, de les rectifier ou de les effacer, ainsi que le droit de limiter ou, le cas échéant, le droit à la portabilité des données ou le droit de s'opposer au traitement de ces données, conformément au règlement (UE) N°2018/1725.

Veuillez également consulter l'avis de confidentialité concernant le traitement des données personnelles concernant les activités décentralisées des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité (<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement>), et notamment la durée de conservation des données en fonction des données recueillies.

Comment postuler ?

Les candidats doivent compléter le formulaire de candidature en ligne (https://fr.surveymonkey.com/r/experts_externes_anefore) et joindre leur CV ainsi qu'une déclaration signée (fichier téléchargeable à partir du site web de Anefore).

Seuls les dossiers de candidature complets seront pris en compte.

Étant donné qu'il s'agit d'un appel ouvert, il n'y a pas de date limite pour soumettre sa candidature.